



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 mai 2024

<u>Date de la convocation :</u> 26 avril 2024	L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi deux mai à dix-neuf heures,
<u>Date d'affichage :</u> 26 avril 2024	les membres du Conseil Municipal proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2020, se sont réunis, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.
En exercice : 15	<u>Etaient présents :</u>
Présents : 09	Karine KAUFFMANN, Maire
Votants : 14	Bernard JUERY, Carla FICUCIELLO, Eric LAURENT, Cécile CURIEL, Philippe MARTINET, Eric CHANTOT, Angéline MOYET et Patrick FOURNIER, conseillers municipaux.
	<u>Etaient absents :</u>
	Apolline SCHRECK (pouvoir donné à Angéline MOYET)
	Geneviève PINÇON (pouvoir donné à Carla FICUCIELLO)
	Sylvain IGUNA (pouvoir donné à Eric LAURENT)
	Manuel LEON (pouvoir donné à Bernard JUERY)
	Cécile BITOUN (pouvoir donné à Patrick FOURNIER)
	Laurence LELARGE
	<u>Secrétaire de Séance :</u> Patrick FOURNIER

Délibération N° 2024-19

II - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS (CITY-STADE) AUPRÈS DE L'ÉTAT, AU TITRE DU PLAN 5000 EQUIPEMENTS - GENERATION 2024

Exposé de Mme KAUFFMANN :

Ce plan, annoncé par le Président de la République le 5 septembre 2023, s'inscrit dans le prolongement du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023) et dans la continuité des politiques publiques destinées à développer les activités physiques et sportives du public scolaire.

L'agence Nationale du Sport gère ce programme et recueille les projets qui lui sont proposés.

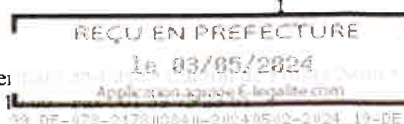
La commune est éligible à ce dispositif du fait de l'absence d'équipements sportifs scolaires et de la proximité du groupe scolaire par rapport à l'implantation du futur projet.

Une convention sera à signer avec le groupe scolaire E. Zola, identifiant les créneaux qui lui sont réservés. Elle sera établie pour une durée de 5 ans.

Le terrain sera prioritairement réservé aux élèves sur les horaires d'ouverture de l'école. La structure sera en accès libre le reste du temps.

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 11
Email : comunedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16





Ce nouvel équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposée aux élèves et aux jeunes de la commune, d'encourager la pratique physique & sportive et de créer un nouveau lieu propice au développement du lien social.

Le programme de travaux prévoit l'aménagement du terrain, se situant dans le parc de la mairie, avec la création d'une plateforme puis la fourniture et la pose du city-stade avec sa clôture.

Le coût de l'opération est estimé à 132 080€ HT. La commune pourra prétendre à la perception d'une subvention pouvant aller jusqu'à 80%.

Le projet de création d'un city-stade a été présenté au Conseil municipal du 02 avril 2024, dans le cadre du vote du budget primitif 2024.

Madame le Maire propose au Conseil de délibérer sur le plan de financement prévisionnel suivant :

OPERATIONS PREVUES	Montant H.T.	Montant T.T.C	5000 équipements Génération 2024 (80%) par l'Etat	Auto-financement
Aménagement du terrain et réalisation d'une plateforme pour l'accueil du city-stade	53 430,00€	64 116,00€	42 744,00€*	21 372,00€
Installation du city-stade	78 650,00€	94 380,00€	62 920,00€	31 460,00€
TOTAL	132 080,00€	158 496,00€	105 664,00€	52 832,00€

Date et durée prévisionnelle de l'opération : démarrage des travaux au 1^{er} décembre 2024 pour une période de 3 mois selon les délais de chaque prestataire (préparation du terrain + pose du city-stade)

Il est enfin à noter que l'éligibilité d'un projet et la complétude du dossier ne valent pas octroi de la subvention.

Délibération :

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération VII du Conseil municipal du 02 avril 2024, concernant le budget primitif communal 2024,

Après avoir entendu l'exposé concernant la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, au titre du plan 5000 équipements - Génération 2024, pour le projet de création d'un terrain multisports (city-stade),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la création d'un terrain multisports pour un montant de 160 000€

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines • Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 11 11
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16

2
REÇU EN PRÉFECTURE

le 03/05/2024

Appréciation : legale.com

09_D05-1705-21701034-0-24040502-2024_13-DE



- APPROUVE le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
- SOLLICITE la subvention correspondante auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- DIT que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024,
- AUTORISE Mme le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Médan, le 03/05/2024

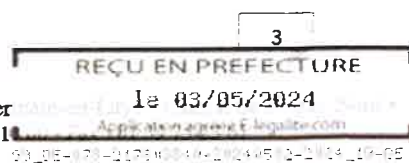
Le Maire,
Karine KAUFFMANN



Rendu exécutoire par :
Dépôt en Sous-Préfecture le 03/05/2024
Et par publication le 03/05/2024

Mairie de Médan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département des Yvelines - Arrondissement de Saint-Germain
18, rue de Verdun - 78670 MÉDAN - (ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h) - Tél. : 01 39 08 1 11
Email : communedemedan.accueil@orange.fr - N° SIRET 217 803 840 000 16



93_05-170-017840016-217840016-217840016-217840016-217840016